

# M@rolles nfos



@villedemarolles

www.marollesenbrie.fr



À LA UNE

LAURÉAT

DU CONCOURS PHOTO

« MON MAROLLES EN FÊTE »

# SOMMAIRE

Marolles Infos n° 168 Octobre - Novembre - Décembre 2019

<b>Actualités</b> <b>8</b>	<b>Sport &amp; Loisirs</b> <b>26</b>
Travaux	
Propriétaires : vous cherchez un locataire ?	
Nouveaux CME	
Précarité énergétique	
Taxes foncières	
Loi de finances 2020	
CMS et logement locatif social	
<b>Focus</b> <b>16</b>	<b>Alentour</b> <b>27</b>
Commerces de proximité marollais	Votre facture d'eau va baisser en 2020
	Ordival
<b>Portrait</b> <b>18</b>	<b>Libre expression</b> <b>28</b>
Alain Josse s'en est allé	
	<b>Tribune libre</b> <b>29</b>
<b>Solidarité</b> <b>20</b>	<b>Clin d'œil</b> <b>29</b>
	Recrutement
<b>Saison culturelle</b> <b>22</b>	<b>Rendez-vous</b> <b>29</b>
<b>Culture &amp; Loisirs</b> <b>24</b>	<b>Bloc notes</b> <b>30</b>

## CONCOURS PHOTO « MON MAROLLES EN FÊTE »

Vous avez élu la photo la plus emblématique du thème du concours « Mon Marolles en fête » sur la page Facebook de la ville de Marolles. Félicitations à Audrey Ourdouillié pour cette jolie photo que nous vous présentons à la Une du magazine. Nous remercions tous les participants.



# Édito

Les 15 et 22 mars 2020 auront lieu les élections municipales.

Afin de se conformer à la législation en matière électorale, le Marolles Infos ne comportera plus d'édito signé par Madame le Maire ni de tribune d'expression de la majorité municipale jusqu'aux résultats du scrutin.

De la même manière, cette ligne de conduite sera appliquée sur les supports numériques de la collectivité et notamment sur [www.marollesenbrie.fr](http://www.marollesenbrie.fr).

Mais vous continuerez bien entendu à être tenus informés au fil des mois, via les divers supports municipaux, de tous les événements qui constitueront l'actualité et la vie de notre ville.

Merci pour votre compréhension.



Chères Marollaises,  
Chers Marollais,

Je tiens, en quelques mots, à rendre hommage à celui qui était Maire honoraire, Alain Josse.

Disparu le 12 septembre dernier, vous Marollais avez été nombreux à lui rendre un dernier hommage et l'église de notre commune était beaucoup trop petite pour vous accueillir avec tous ceux qui l'ont côtoyé tout au long de sa vie d'engagement au service de tous.

Président du Conservatoire, adjoint puis maire, le « bien vivre ensemble » a été la ligne directrice de sa vie publique

Il a su faire évoluer la commune dans le respect de son patrimoine et de ses traditions, l'a dotée d'équipements de qualité et c'est dans cet esprit que l'équipe municipale poursuit l'œuvre qu'il avait entreprise.

La Municipalité renouvelle sa solidarité à son épouse, Elisabeth, ses enfants, ses petits-enfants et sa famille.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvie Gerinte', is written over a horizontal blue line.

Votre Maire  
Sylvie Gerinte

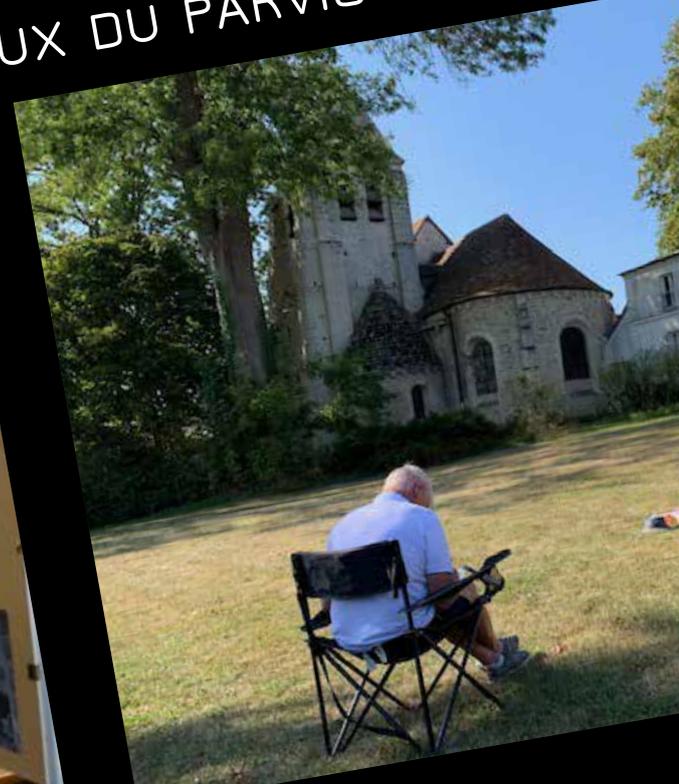
# Arrêt sur images



SÉJOURS ENFANCE ET JEUNESSE



VISITE DE FIN DE TRAVAUX DU PARVIS DU COLLÈGE





SORTIE FAMILIALE À HOULGATE



RENTRÉE SCOLAIRE



JOURNÉES DU PATRIMOINE

# Arrêt sur images



SPECTACLE « LA RONDE BLEUE »



SEMAINE BLE

REMISE DES DIPLÔMES DU BREVET





PRÉVENTION ROUTIÈRE



CIRCUIT PRÉVENTION

UE



SALON DES MÉTIERS D'ART

## LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

**Réunion publique du 9 octobre 2019**

*Conformément à ses engagements, la municipalité a convié les services de l'Etat à venir à Marolles afin qu'ils donnent les bonnes informations sur cette thématique et pour répondre en direct à toutes les questions des marollais, au-delà de toute polémique et manipulation politique.*



C'est ainsi que le 9 octobre, Catherine Larrieu, directrice de la DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement), directement rattachée au Préfet, a tout d'abord rappelé l'objectif de la construction de ce type de logements : « La construction, l'aménagement, l'attribution et la gestion des logements locatifs sociaux visent à améliorer les conditions d'habitat des personnes de ressources modestes ou défavorisées. C'est aussi la première étape d'un parcours résidentiel ».

Elle a ensuite insisté sur le manque important de logement social : « Le logement social est une nécessité absolue dans notre pays » et sur l'obligation pour chaque municipalité de fournir un effort en la matière. C'est l'objectif de la loi SRU de décembre 2000 qui en a fixé le pourcentage à 20% puis à 25%. Cet objectif s'impose à toutes les communes de France et Marolles ne saurait y échapper, tout en sachant que nous ne les atteindrons pas mais qu'il faudra tendre vers ce chiffre.

Les villes qui sont en deçà de cet objectif se voient dans un premier temps imposer des pénalités et doivent mettre en place, avec l'Etat, des bilans triennaux d'objectifs à réaliser. Si, à échéance, les engagements ne sont pas respectés, la ville peut être mise en « état de carence ». C'est le cas de Marolles confrontée à de multiples recours qui ne lui ont pas permis la construction des projets d'urbanisme prévus. Les conséquences sont multiples : perte du droit de préemption du Maire au profit du Préfet, paiement de pénalités pouvant atteindre plus de 300 000€, perte du droit d'attribution des logements sociaux de la commune et signature d'un contrat de mixité sociale.

A la fin de l'exposé, Madame LARRIEU a répondu à l'ensemble des questions posées par les participants.

## LOGEMENT

**Contrat de mixité sociale**

Avant que ce document ne lui soit imposé par l'Etat, la municipalité a souhaité volontairement signer ce contrat de mixité sociale pour signifier sa volonté d'approcher, dans la limite de ses capacités foncières et dans le respect de son patrimoine, le pourcentage légal.

Un contrat de mixité sociale est signé entre l'Etat et une commune et établi pour une durée déterminée ; pour Marolles 2017-2025. Il précise les actions retenues et recense les opérations réalisables à court et moyen terme. Sans respect des engagements au terme du contrat, les pénalités infligées à la commune pourront être majorées jusqu'à 400 % soit une multiplication par 5. Le Préfet aura toute légitimité pour reprendre les autorisations de permis de construire.

Le document sera mis en ligne sur le site internet de la commune très prochainement tout comme un résumé de la réunion publique.



## Droit de réponse

sur le journal de Marolles infos n°166 - mai/juin 2019

Actualités p 9 : Des contraintes pesantes.

- Le projet d'extension du club house du stade Didier Boutten a été reçu à l'UDAP le 1<sup>er</sup> février 2019, et l'avis a été fait le 15 février dans le délai réglementaire d'un mois accordé à l'ABF. Il a fait l'objet d'échanges informels préalables entre l'architecte et l'ABF car le projet n'était pas suffisamment qualitatif au début.

- «Parc sportif de la Marnière» : L'implantation sur un terrain naturel aux abords des monuments protégés que sont l'église St Julien de Brioude et le château du Prieuré n'était pas recevable. Ce terrain qualifié de «friche inhospitalière» est un pré qui qualifie les abords des monuments en formant un écrin naturel conservant ainsi des espaces vierges de toutes constructions.

La vallée du Réveillon est sauvegardée avec des vues dégagées. Même si, historiquement, cet espace a servi de terrain de foot avec deux cages plantées dans l'herbe, cela ne légitime pas un parc sportif important (plusieurs espaces de pétanque, un city stade, un street work avec allées bétonnées) qui risque de transformer les abords des monuments historiques avec des éléments très impactants et dénaturants.

Deux terrains de pétanque et un street work en bois et métal, cachés au mieux des MH, ont été acceptés à proximité de cette partie ancienne du village.

L'ABF se doit de protéger les abords des monuments historiques et promouvoir la qualité architecturale. Il conseille, explique les choix et protège l'environnement urbain et naturel.

Pour ce dossier, l'ABF s'est déplacée une première puis une seconde fois à la rencontre de Mme le Maire, à la mairie et sur place. La critique est donc infondée et désobligeante.

L'Etat a doté l'architecte des bâtiments de France de pouvoirs régaliens, pour préserver son patrimoine naturel et urbain.

Les abords de l'église St Julien de Brioude et du château du Prieuré n'ont pas à supporter des aménagements mal implantés et conçus, d'abord pour les marollais et ensuite pour les générations futures.

*Ghislaine FINAZ*

*Architecte des Bâtiments de France*

*Adjointe au chef de l'UDAP du Val de Marne*

## Précisions de la Municipalité

Veiller au respect du patrimoine historique, c'est le rôle de l'ABF. Nous le comprenons et l'acceptons dans la limite où il ne s'agit pas de décider de ce qui sera bon « pour les marollais et ensuite pour les générations futures ». C'est bien là celui des équipes municipales.

L'ABF a voulu empêcher puis a sévèrement encadré l'aménagement du parc de la Marnière tandis qu'il a donné en un temps record son accord pour l'édification, dans le même secteur, d'une bâtisse de 9m de haut sur une superbe propriété de l'avenue de Grosbois alors que ce même ABF avait refusé au même endroit un abri de 3m de haut en 2015 (pour un problème de hauteur) ! Seule l'intervention de la ville a heureusement empêché ce projet.

« Protéger les abords des monuments historiques et promouvoir la qualité architecturale », certes mais l'on peut « s'étonner » de décisions surprenantes, parfois à géométrie variable.

CCAS

## Marolles et EDF signent une convention dans le cadre de la précarité énergétique

*Le CCAS, acteur majeur de la solidarité communale, soutient les familles en difficulté dans le règlement de leurs dépenses d'énergie.*



C'est dans ce cadre et dans une démarche de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique qu'une convention a été conclue entre la ville de Marolles, son CCAS et EDF. Elle permet aux Marollais de connaître les différents dispositifs d'aides :

- Chèque énergie émis par l'État,
- Fonds Solidarité Habitat (volet énergie) du Département du Val-de-Marne.

Elle permet au CCAS, en cas de non-paiement de factures, d'intervenir directement auprès du Service EDF Solidarité, sous la condition d'une insuffisance de ressources. Cette intervention permet à la personne en difficulté de :

- protéger son abonnement jusqu'à ce qu'une décision d'aide financière ait été prise,
- éviter la réduction de puissance puis la coupure d'énergie,
- obtenir des délais de paiement.

Afin d'être informé sur ces dispositifs, tout demandeur d'aide doit prendre rendez-vous au CCAS et fournir obligatoirement sa dernière facture EDF.

Par ailleurs, le CCAS envisage, avec l'aide d'EDF, de permettre aux Marollais en situation de précarité de bénéficier d'actions de prévention permettant la maîtrise des consommations et des économies d'énergie.

Pour rappel, la municipalité a mis en place depuis de nombreuses années une aide, sous forme de « bons énergie », dont les conditions d'obtention ont été adoptées en conseil d'administration du CCAS.

# 10 Actualités

## TRAVAUX

### ÉCLAIRAGE

Remise aux normes des armoires d'éclairage public.

### AVENUE DES BRUYERES

Coupe de 8 arbres avant renouvellement de l'alignement avec la plantation de 20 arbres. Ces travaux sont entrepris par le Conseil départemental du Val-de-Marne pour une durée de 3 semaines et un coût de 100 000€.

### LA FIBRE

Orange s'est engagé à couvrir 100% des logements – grand public, professionnels, entreprises et équipements publics – sur ses fonds propres. Le déploiement se faisant sur des infrastructures mutualisables, le réseau sera compatible avec l'ensemble des fournisseurs d'accès internet, autorisant ainsi le libre choix de l'opérateur final.

L'installation de six points de mutualisation de zone ou plus communément appelés « armoires » (elles sont de couleur verte et parfaitement intégrées dans le paysage communal) permet de passer aujourd'hui aux phases de création de points d'aboutement et de points de branchement pour desservir les habitations. Orange aura alors atteint la dernière phase du déploiement...

Une fois avertis par l'opérateur d'infrastructure (Orange), les fournisseurs d'accès internet (FAI) peuvent installer leurs équipements dans les points de mutualisation de zone. Les opérations de raccordement n'interviennent qu'après le délai de blocage de commercialisation, délai de trois mois. A l'issue des trois mois, les opérateurs présents sur le PMZ peuvent alors vendre la fibre auprès des abonnés ou des nouveaux abonnés.

Si toutes les conditions continuent à être réunies, la phase de commercialisation pourrait débuter dès le premier trimestre 2020.

Une réunion publique d'information sera organisée par l'équipe municipale avant la fin de l'année 2019.

### ESPACES VERTS

Aménagements du cimetière paysager : élagage, taille, aménagement des allées, installation de main-courante. Achèvement du programme d'élagage 2019. Taille des espaces verts du Parc urbain.

### MAIRIE ET SALLE DES FÊTES

La mairie et la salle des fêtes ont bénéficié d'une campagne de changement des huisseries visant à réaliser des économies d'énergie, avec un coût total des travaux de 215 308,20€.

Le Fonds d'investissement métropolitain a contribué aux travaux à hauteur de 50 100€ pour le bâtiment de la mairie et de 29 247€ pour la salle des fêtes, et le Fonds de soutien à l'investissement local à hauteur de 75 358€.

BAGAUDE



## DANS LES ÉCOLES

Grand ménage et travaux d'entretien et de maintenance (ramonage de la chaudière, débouchage de l'assainissement, nettoyage des gouttières...). Contrôle des installations électriques et de gaz, de désenfumage, extincteur, incendie... Travaux de peinture, aménagements et réparations diverses (toiture, claustras, mobiliers, dalles de plafond...).

**École de la Forêt** : Pose de 2 boîtiers PPMS supplémentaires (plan particulier de mise en sûreté).

**École maternelle des Buissons** : Remise en place du parcours de motricité, désherbage du bac à sable, peinture au sol...

Matérialisation des lieux d'évacuation incendie, vérification des réglages de force des ferme-portes.

**École élémentaire des Buissons** : Pose de 2 boîtiers PPMS supplémentaires. Traçage des lignes des lignes jaunes, remplacement des filets de cage, entretien des bancs extérieurs...

## AVENUE GEORGES BRASSENS

Réfection de la chaussée, des trottoirs et réalisation d'une piste cyclable. Travaux réalisés par GPSEA.

## STADE DIDIER BOUTTEN

Création d'un terrain synthétique, d'une piste circulaire, rénovation des vestiaires, pose d'une clôture, d'un nouveau portail et du portillon.

## ROUTE DE BRIE

Requalification de la voie : cheminements piétons, places de stationnement, réfection de la chaussée, éclairage public.

## PARC SPORTIF DE LA MARNIÈRE

Installation d'agrès et d'un point d'eau potable. Plantation d'arbustes mellifères, avec une participation du Fonds d'investissement métropolitain « Nature en ville » à hauteur de 4 054€ (coût global des travaux : 9 728,40€).



## En bref

### SCOLAIRE

#### Ouverture de classe

À l'issue de la visite de l'Inspection de l'Éducation nationale, l'ouverture d'une cinquième classe en maternelle à l'école des Buissons a été confirmée. Une victoire pour la Municipalité, les enseignants et des associations de parents d'élèves qui dénonçaient déjà en septembre 2018 l'existence de classes surchargées.

### ENFANCE

#### Soirée Halloween

Le Centre de loisirs accueille cette année encore, une soirée « Halloween » le jeudi 31 octobre à partir de 20h. Préparez vos costumes, le ton est donné. En 2019, les héros préférés des films fantastiques sont à l'honneur avec en tête de liste Harry Potter !

Pour y participer, il suffit de s'inscrire et d'offrir comme droit d'entrée une denrée alimentaire non périssable pour le Secours Catholique. Et pour agrémenter la soirée gâteaux apéritifs, bonbons et autres confiseries seront les bienvenus !

**Jeudi 31 octobre à 20h**

Centre de loisirs – Inscription auprès de [centredeloisirs@marollesenbrie.fr](mailto:centredeloisirs@marollesenbrie.fr)



### ENFANCE

#### Journée Prévention Santé

Le mercredi 27 novembre, le Centre de loisirs organise une grande journée de prévention santé et sur l'alimentation avec des ateliers : santé dentaire, fruits et légumes...

Les enfants de CM1/CM2 participeront à l'évènement « Petit déjeunons ensemble : j'apprends à composer un petit déjeuner équilibré » organisé par le groupe Elios, notre prestataire de restauration scolaire.

### RESTAURATION SCOLAIRE

#### Du nouveau dans les assiettes !

*Le contrat liant la commune et le groupe SOGERES s'est terminé cet été. Le GPSEA a entrepris un marché de groupement de commandes dans le cadre de la restauration scolaire, avec Marolles comme commune coordinatrice. Grâce à son offre qualitative et originale des activités proposées, la société ELRES du groupe Elios a obtenu le nouveau marché. Elle propose depuis la rentrée des menus équilibrés et a mis en place une application dédiée aux parents « bon'App ».*

Depuis plus de 40 ans, le groupe Elios, spécialiste de la restauration scolaire, offre aux enfants des repas sains et variés prenant en compte l'apprentissage du goût. Engagé dans le développement durable, il partage l'ambition de la commune qu'est la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les menus sont élaborés par des diététiciennes afin de garantir l'équilibre alimentaire et la variété des recettes. Chaque année, les experts culinaires élaborent de nouvelles recettes, testées et approuvées par un panel d'enfants.

Formés au respect strict des règles d'hygiène alimentaire, les équipes privilégient également la qualité des produits : 20% de produits circuit court, 10% de produits locaux, 20% de produits bio, 1 repas bio par mois, des légumes et fruits de saison, du bœuf race à viande, de la viande de porc labélisée Bleu-Blanc-Cœur, de l'agneau et du veau Label rouge, du poisson issu de pêche durable et un fromage AOP par semaine.

#### Des tarifs inchangés pour 2019

Les accueils du matin, du soir et la restauration scolaire sont proposés au même tarif que l'année scolaire précédente. Un choix municipal en faveur de l'accès du plus grand nombre aux activités périscolaires de la commune.

#### Le saviez-vous ?

Indexés sur le quotient familial, ces tarifs permettent aux familles les plus modestes d'inscrire leurs enfants à la pause méridienne notamment. Ainsi pour les quotients 1 et 2, le coût est de 0.50€, devançant ainsi depuis plusieurs années les mesures de solidarité annoncées par le Gouvernement.

### SEMAINE DU GOÛT

#### À la découverte des saveurs

Dans le cadre de la semaine du goût, du 7 au 11 octobre, les enfants de la Grande Section au CM2 ont pu participer à des ateliers sur les saveurs lors de la pause méridienne.

Ils ont ainsi goûté et classé les aliments selon leurs catégories : amer, acide, sucré ou salé, et découvert la partie de la langue ou du palais correspondant aux stimuli exercés.

Ces ateliers ont été réalisés par les équipes d'accompagnement de la pause méridienne en partenariat avec le groupe Elios, en charge de la restauration scolaire.



## ENFANCE

## Accompagnement scolaire : appel aux bénévoles

Depuis de nombreuses années, des ateliers d'accompagnement scolaire pour les élèves d'élémentaire et les collégiens sont encadrés par des animateurs et des bénévoles. Ils sont centrés sur l'aide aux devoirs et les apports culturels et méthodologiques nécessaires à la réussite scolaire, à travers des jeux adaptés, des applications éducatives sur tablettes et autres cahiers d'exercices ludiques.

L'ambition première est de lutter contre l'échec scolaire.

Pour cela, nous avons besoin de votre aide pour renouveler l'équipe de bénévoles et continuer d'offrir aux enfants une chance de mieux réussir leurs apprentissages.

L'atelier réservé aux élèves d'élémentaire a lieu le mercredi de 17h15 à 18h30 au Centre de loisirs (du CP au CM2), celui des collégiens les mardis et jeudis de 17h à 19h à la MAM.



Informations complémentaires sur le site [www.marollesenbrie.fr](http://www.marollesenbrie.fr)

## INFORMATION

## Une commune ne peut s'opposer à l'installation de compteurs Linky

Par une décision du 11 juillet 2019, le Conseil d'État a une fois encore donnée tort à une commune qui avait décidé de s'opposer à l'installation de compteurs Linky par arrêté.

Dans sa décision, le Conseil d'État rappelle que la loi donne à Enedis la « mission de service public » d'installer les compteurs Linky « dans sa zone de desserte exclusive ». Il rappelle également que c'est l'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité qui est propriétaire des compteurs. Les communes ayant transféré leur compétence en matière d'organisation du réseau électrique à un établissement public de coopération ou un syndicat, ce dernier devient alors le propriétaire des installations.

L'argument selon lequel le maire pourrait s'opposer au déploiement au nom de ses pouvoirs de police ou encore au nom du principe de précaution, n'a pas été perçu comme recevable. Ce sont les « autorités de l'État » qui doivent veiller au bon fonctionnement des installations et « à la protection de la santé publique par la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques ».

## CÉRÉMONIE

## Vœux à la population

Madame le Maire et le Conseil Municipal vous convient à la cérémonie des vœux 2020, le samedi 25 janvier à 10h30 à la salle des fêtes, avec la participation des jeunes élus du Conseil municipal d'enfants.

**Samedi 25 janvier 2020 à 10h30 - Salle des fêtes**

## En bref

## JEUNESSE

### Bourse aux projets

Un dispositif de soutien financier existe pour aider à la réalisation de projets individuels ou en groupe, pour les jeunes entre 16 et 25 ans.

L'objectif est de les encourager et les soutenir dans leurs projets en valorisant les initiatives individuelles ou collectives à vocation sociale, humanitaire, culturelle ou sportive.



Renseignements à  
[maisondesjeunes@marollesenbrie.fr](mailto:maisondesjeunes@marollesenbrie.fr)

## INTERGÉNÉRATIONNEL

### Il était une fois une boîte à livres

Plus en plus présentes dans les villes, les boîtes à livres sont de petites bibliothèques où des ouvrages sont proposés à la consultation libre et sans contrainte de tous les amateurs de lecture, petits et grands.

L'objectif ? Donner une seconde vie aux livres déjà lus, partager une expérience inédite qu'offre la lecture de tel ou tel ouvrage...

La volonté ? Celle d'un projet intergénérationnel entre les jeunes de la Maison des Jeunes et les moins jeunes du Conseil des seniors, pour donner vie à une boîte à livres originale.

Les protagonistes du projet ont ainsi échangé sur le choix du modèle, la taille, l'emplacement idéal...

La réalisation a été confié aux agents techniques de la commune et les jeunes travaillent à la peinture et la customisation de cette première boîte à livres.

Bientôt vous aurez la surprise de la croiser sur votre chemin, nous n'en dirons pas plus... à vous de la trouver !

## ENFANCE

### Le saviez-vous ?

Tout au long de l'année scolaire, la Municipalité met à disposition du personnel communal pour l'éducation et le bien-être de vos enfants : un animateur sportif sur le temps scolaire, 8 ATSEM pour les enfants de maternelle, un agent en service civique pour l'accompagnement numérique dans les écoles.

# 14 Actualités

## TAXES LOCALES

### Comprendre la baisse des taux

Les taxes sont le résultat d'une base multipliée par un taux.

- La base est évaluée tous les ans par les services fiscaux.
- Le taux est fixé par le Conseil municipal.

Lors du vote du budget 2019, la Municipalité de Marolles a compensé la revalorisation des bases, décidée par la loi de finances (+ 2,2%), en réduisant les taux communaux dans les proportions suivantes :

	2018	2019
<b>Taxe d'habitation</b>	25,88	25,02
<b>Taxe foncière</b>	22,59	21,82
<b>Taxe foncière non bâties</b>	52,8	51,05

Chaque contribuable marollais peut le constater sur ses rôles d'imposition reçus au cours du mois dernier.

Département : 940 VAL-DE-MARNE      Commune : 048 MAROLLES EN BRIE

TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	22,59%	0,207%	%	13,75%	0,647%	8,35%	%	
Taux 2019	21,82%	0,199%	%	13,75%	0,632%	8,35%	0,00717%	
Adresse								
Base (€)	4940	4940		4940	4940	4940	4940	
Cotisation	1078	10		679	32	412	0	2211
Cotisation lissée (€)								
Adresse								
Base (€)								
Cotisation								
Cotisation lissée (€)								
Cotisations 2018	1092	10		665	32	404		
Cotisations 2019	1078	10		679	32	412		2211
Variation	-1,28%	0%	%	+2,11%	0%	+1,98%	%	

## FINANCES LOCALES

### Les perspectives du projet de loi de finances 2020 (taxe d'habitation)

Le projet de loi de finances 2020 prévoit une baisse de l'impôt des ménages de plus de 9 milliards d'euros dont 3 milliards issus de la suppression de la taxe d'habitation.

Dès 2020, ce sont 80% des foyers fiscaux qui en seront totalement exonérés.

Pour les autres (20%), l'allègement sera de 30% en 2021 et 35% en 2022 pour aboutir en 2023 à une exonération totale pour tous les foyers fiscaux. Ces nouvelles mesures feront l'objet de compensations pour les collectivités territoriales selon des critères qui seront présentés ultérieurement et sur la base des taux d'imposition de TH appliqués en 2019.

	Département du Val de Marne	Marolles en Brie
Nbre de foyers soumis à la TH pour résidence principale	579 492	1761(a)
Nbre de foyers exonérés de TH avant la réforme	71 900	96
Nbre de foyers concernés par la suppression de 30% de TH en 2018	320 597	693
Montant moyen économisé par les foyers concernés par la suppression de 30% de la TH en 2018	208	336
Nbre de foyers concernés par la suppression de 65% de TH en 2019	320 597	693
Montant moyen économisé par les foyers concernés par la suppression de 65% de la TH en 2019	452	727
Nbre de foyers concernés par la suppression de 100% de TH en 2020	320 597	693
Montant moyen économisé par les foyers concernés par la suppression de 100% de la TH en 2020	695	1 119
Nbre de foyers parmi les 20% les + aisés concernés par la suppression de 30% de la TH en 2021	186 995	972
Montant moyen économisé par les foyers parmi les 20% les + aisés concernés par la suppression de 30% de la TH en 2021	512	704
Nbre de foyers parmi les 20% les + aisés concernés par la suppression DES 2/3 de la TH en 2022	186 995	972
Montant moyen économisé par les foyers parmi les 20% les + aisés concernés par la suppression des 2/3 de la TH en 2022	1 023	1 404
Nbre de foyers parmi les 20% les + aisés concernés par la suppression de la TH en 2023	186 995	972
Montant moyen économisé par les foyers parmi les 20% les + aisés concernés par la suppression de la TH en 2023	1 535	2 111
Nbre de foyers concernés par la suppression de la TH en 2023	579 492	1761(a)
Dont non exonérés avant la réforme	507 592	1 665
<b>Montant de la suppression de la TH en 2023</b>	<b>509 686 213</b>	<b>2 826 931</b>
Montant moyen économisé par les foyers concernés par la suppression complète de la TH en 2023	1 004	1 698

Le tableau ci-dessus résume l'impact de la loi de finances 2020 sur Marolles, il montre que 41,6% (693/1665) des administrés Marollais ont bénéficié de la réduction progressive de l'imposition à la TH dès 2018, alors que le taux moyen du département est de 63,1%.

Ceci signifie que le revenu des familles Marollaises est supérieur à celui de la moyenne de la population Val-de-Marnaise. En 2023, le manque à gagner pour la commune, soit 2 826 981€, devrait être compensé afin de maintenir les recettes fiscales de la municipalité.

Une partie devrait être compensée par la partie de la Taxe foncière perçue par le département dès 2024.

## LOGEMENTS

## Propriétaires : vous cherchez un locataire ?

Un propriétaire peut assumer lui-même la gestion locative de ses biens ou la déléguer à une agence immobilière. Mais il peut aussi recourir à l'intermédiation locative sociale, c'est-à-dire faire appel à un intermédiaire social (association agréée ou agence immobilière à vocation sociale). Ce dispositif est une démarche solidaire qui permet de garantir au propriétaire des revenus locatifs tout en permettant à des personnes en difficulté d'accéder à un logement.

### Quels sont les avantages ?

- garantie du paiement des loyers et des charges,
- remise en état du logement en cas de dégradation,
- possibilité de renouveler le contrat ou de récupérer son logement sans formalités à la fin du bail,
- gestion locative assurée par une association qui choisit le locataire et l'accompagne tout au long du bail,
- possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux pouvant atteindre 85% des revenus locatifs dans certains cas et sous certaines conditions : une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) est signée avec, le cas échéant, la possibilité de bénéficier de subventions pour financer les travaux et de primes complémentaires.

### Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34825>  
<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/louer-solidaire-avec-solibail>  
<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

### Contacts :

NUMÉRO AZUR  
0 810 90 18 85 | [contact-solibail.drihl@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contact-solibail.drihl@developpement-durable.gouv.fr)

SERVICE URBANISME  
01 45 10 38 17 | [secretariat-urbanisme@mairie-marolles.fr](mailto:secretariat-urbanisme@mairie-marolles.fr)

## VIE MUNICIPALE

## Les nouveaux conseillers du CME

Le 10 octobre dernier, le Conseil Municipal d'Enfants a été partiellement renouvelé de 8 membres issus des écoles élémentaires de la Forêt et des Buissons.

Mardi 15 octobre, en compagnie de leurs familles, des élus du Conseil Municipal et de leurs camarades du CME, Luna Johns, Julie Walazyc, Louise Nicole, Gauthier Augot, Manon Tambone, Elisa Mogenet, Jean-Teyi Lawson et Alban Vivier ont investi la salle du conseil pour la séance d'installation du nouveau CME.



## En bref

## INFORMATION

### Droit à l'erreur Oups.gouv.fr

Le citoyen-usager bénéficie, depuis la loi ESSOC du 10 août 2018, d'un a priori de bonne foi. S'il commet une erreur pour la première fois, il n'est pas sanctionné et peut la rectifier spontanément ou au cours d'un contrôle. Dans cette logique, le gouvernement a lancé en juin dernier, le site [oups.gouv.fr](http://oups.gouv.fr).

Ce site recense les principales erreurs auxquelles les Français peuvent être confrontés dans leurs démarches administratives et apporte les informations nécessaires pour les éviter et les corriger. Un onglet s'adresse aux particuliers et un autre aux professionnels.

## VAL-DE-MARNE

### Ordival



Le 21 septembre dernier, les jeunes du collège Georges Brassens ont réceptionné leurs ordinateurs portables dans le cadre du dispositif Ordival développé depuis 2012 par le Département. Un des objectifs de ce dispositif, partagé par l'équipe municipale dans sa politique à destination de la jeunesse, est la promotion du numérique comme « sujet éducatif » et d'accès à la citoyenneté.

## ÉCONOMIE

### Les commerces de proximité marollais, un atout pour la ville

*A l'heure des hypermarchés et des ventes en ligne, que reste-t-il du commerce de proximité ? En crise ou en hausse ? Cela ne dépend que de nous, les consommateurs.*

Il y a 20 ans, certains analystes annonçaient une mort prématurée des commerces de proximité au profit des hypermarchés puis des commerces en ligne.

Mais aujourd'hui le constat est tout autre. Une récente analyse montre que, contrairement à toutes ces prévisions négatives, il est loin d'avoir disparu et il bénéficie même d'atouts qui pourraient le rendre indispensable à long terme.

#### Pourquoi choisir le commerce de proximité ?

Aujourd'hui, le client qui désire faire un achat choisit une enseigne en fonction de la qualité des produits, des services proposés, de l'accessibilité, de la notoriété et de la confiance. Face à ces exigences, le commerce de proximité a tout bon ! En règle générale, leurs surfaces commerciales sont à taille humaine, souvent situées en centre-ville et avec une zone de chalandise peu étendue. Il s'agit de votre boulanger, votre boucher-charcutier, votre marchand de fruits et légumes, votre épicier spécialisé...

Tout est à portée de main lorsque l'on se rend au centre commercial local, même pour prendre un café !

#### LES CHIFFRES-CLÉS EN FRANCE

90% des français estiment que les commerces de proximité dynamisent le territoire,  
87% pensent qu'ils créent du lien social,  
67% souhaitent plus de commerces alimentaires,  
64% souhaitent plus de magasins de sport,  
53% veulent des commerces culturels de proximité.

#### LE TOP 4 DES QUALITÉS DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

Pourquoi aime-t-on nos petits commerçants ? Selon une étude, le top 4 des valeurs associées aux commerces de proximité alimentaires sont : la taille humaine, la convivialité, le savoir-faire et la qualité.

Voilà pourquoi le commerce de proximité n'est pas mort !

53% des Français veulent des commerces culturels de proximité.

#### Des commerces de proximité toujours plus séduisants

Nous sommes nombreux à intégrer dans notre processus d'achat des notions telles que l'éthique, le caractère local de la production, la convivialité ou encore la qualité. Par définition, ces exigences représentent un frein à la progression des achats sur internet.

Après de longues journées de travail, comment avoir encore envie de perdre un samedi après-midi à faire ses courses dans un hypermarché !

Les commerçants de votre ville apportent une réponse satisfaisante en permettant soit de réaliser vos courses au jour le jour, soit d'allier courses et plaisir (promenade dans votre ville, discussions avec vos commerçants, vos voisins, les parents des copains de vos enfants...).

C'est ainsi qu'ils sont un élément majeur du lien social.



Avançons ensemble  
vers votre  
projet  
immobilier

**Dorothee MONTCHARMONT**



**Encore un grand merci aux Vendeurs & Acquéreurs  
pour votre confiance.**

**N'hésitez pas ! faites comme eux, contacter moi !!**

**Avançons ensemble vers votre projet immobilier  
Estimation de votre bien GRATUIT**

**Clients Satisfaits, et si vous en faisiez partie ?**

☎ 06 62 52 98 21 ✉ [dorothee.montcharmونت@iadfrance.fr](mailto:dorothee.montcharmونت@iadfrance.fr)

### Dynamisme et lien social

À Marolles, nous bénéficions de 3 pôles commerciaux. Le Centre commercial des Buissons regroupe les commerces de bouches et de services divers ; la Tuilerie accueille les grandes enseignes et certaines entreprises ; la Saussaye réunit des services autour de la santé et du bien-être. L'ensemble des commerces sont répertoriés dans l'annuaire des commerçants sur le site de la commune [www.marollesenbrie.fr](http://www.marollesenbrie.fr)



Le point commun de nos commerçants est de créer du lien social entre les Marollais. Lieu de vie et d'échange, vous aurez toujours la possibilité de savoir d'où viennent les produits, comment se réalisent certains services, etc.

Par ailleurs, vos commerçants se mobilisent pour animer leurs boutiques et le centre commercial au travers de plusieurs animations récurrentes : Noël, le Printemps des commerçants, etc.

Alors rendez-leur visite !

Parce que le nombre et la vitalité des commerces de proximité marollais sont un atout pour le dynamisme de la ville, chacun doit contribuer à pérenniser leur existence, plus particulièrement aujourd'hui, face à l'implantation nouvelle de grands centres à proximité.

#### ACM, qui sommes-nous ?

L'Association des Commerçants de Marolles est un collectif désireux de dynamiser leurs commerces et la vie locale au travers d'animations et de festivités variées. Une page Facebook a d'ailleurs été créée par l'ACM. Vous pouvez y retrouver les coordonnées de chaque boutique et leurs horaires.

**Contact :** [acm.marollesenbrie.94@gmail.com](mailto:acm.marollesenbrie.94@gmail.com)



### Trois questions à Véronique Diaz et Fabienne Poncin, Présidente et Secrétaire de l'ACM

#### Pourquoi avoir relancé l'Association des commerçants (ACM) ?

« Bien que le bureau de la précédente association ait été dissous, les commerçants du Centre commercial des Buissons ont continué à se réunir. La volonté de la Municipalité de nous accompagner dans nos projets et la présence d'un élu auprès de nous, nous ont motivés pour créer une nouvelle association. De cette façon, nous pourrions donner un nouveau souffle et dynamiser encore plus le centre. »

#### Quels sont vos grandes réalisations ?

« Nous avons la chance à Marolles de bénéficier d'un parking gratuit aux abords du Centre commercial, ce qui encourage et facilite l'accès à nos commerces. Par ailleurs, la place des Quatre-Saisons offre de grandes possibilités d'accueil pour des événements et il nous tient à cœur de réaliser un Marché de Noël depuis déjà quelques années. À Noël dernier, nous avons franchi le pas avec l'aide la Municipalité et l'événement a été très bien accueilli par les Marollais. Cela a représenté beaucoup de travail : il a fallu convaincre les commerçants un par un, trouver des exposants... mais la locomotive est lancée et nous sommes en train de préparer le prochain **Marché de Noël qui se tiendra les 29, 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre.**

Mais ce n'est pas tout ! En plus du Marché de Noël et du traditionnel lancement des illuminations de la Municipalité, nous avons créé le « Printemps des commerçants », accueilli la chasse aux œufs organisée par Les Amis de Marolles et organisé « Les commerces en fête » à l'occasion de Marolles en fête.

Au-delà des animations, nous avons également apporté une touche de couleur aux pots de fleurs en les repeignant. »

#### Des projets nouveaux dans un avenir proche ?

« Nous travaillons actuellement à l'organisation du Marché de Noël et avons de nouvelles idées pour le Printemps des commerçants, mais nous n'allons pas tout dévoiler maintenant ! Il est vrai, que ce qu'il manque aujourd'hui, c'est un pont entre les pôles commerciaux de la Tuilerie et de la Saussaye. Peut-être faudrait-il y réfléchir ensemble. »



## HOMMAGE

## Alain Josse, Maire honoraire de Marolles, s'en est allé

*Le jeudi 12 septembre, Alain Josse, Maire honoraire de Marolles, est décédé. Lors de ses obsèques, membres de la famille, amis et collègues lui ont rendu hommage. Sylvie Gerinte, actuel Maire de la commune, a pour l'occasion, pris la parole afin de saluer l'homme politique, l'homme public et l'homme investi, tout au long de sa vie, au service des autres.*

Le nombre important de personnes venues à Marolles pour Alain Josse aujourd'hui, en dehors de sa famille et ses amis bien sûr, montre la reconnaissance de chacun à cette qualité d'altruisme.

Le monde institutionnel, avec la présence de nombreuses personnalités : Secrétaire générale de la Préfecture, Sénatrice, Président du territoire, conseillers régionaux et départementaux, maires et élus des communes proches et plus particulièrement du Plateau Briard, présidents et membres de syndicats intercommunaux, élus de Marolles actuels et anciens, monde associatif, monde économique avec nos commerçants, monde du cheval très présent sur la commune et au centre des préoccupations d'Alain, monde du golf, sa passion, mais aussi agents municipaux.

Et vous tous Marolles et Marollais qui avez tenu à rendre hommage à celui qui fut votre Maire pendant de nombreuses années, puis Maire Honoraire.

Sa vie publique, Alain l'a débutée en prenant la présidence du conservatoire en 1984. Ce rôle, même s'il ne l'a pas réellement choisi, non seulement il l'a accepté mais il l'a assumé pendant neuf années jusqu'à fin 1993. Mélomane lui-même, il était attaché à toutes les formes de musique et a élargi le panel des styles proposés. De même, il a impulsé l'idée d'ouvrir le conservatoire à d'autres disciplines : la danse puis le théâtre. Il lui est resté de cette époque, un profond attachement au milieu associatif qu'il a soutenu et aidé tout au long de ses mandats municipaux.

Alain a été premier magistrat de la commune pendant 19 ans, de 1995 où il succéda à Paul Redon jusqu'en 2014 où il décida de « laisser la main ». Je ne ferai pas ici la liste de ce qu'Alain a réalisé tout au long de ces années mais seulement quelques temps forts :

- la création du Salon des métiers d'Arts,
- le rapprochement avec le domaine de Grosbois en créant le challenge du même nom afin de récompenser les bons résultats de jeunes apprentis jockeys lors des meetings d'hiver ;
- la création de « Marolles à cheval », la grande fête communale dédiée à cet animal, un des symboles de notre ville ;
- l'agrandissement du golf à 18 trous ;
- l'augmentation du nombre et de la fréquence des bus de notre ligne 12 ;
- son implication forte au sein du SIVOM, dont il a été non seulement un fondateur mais au sein duquel il n'a eu de cesse d'impulser des solutions innovantes ;
- et beaucoup d'autres encore.



Lorsque les rapprochements de communes sont devenus réalité et bien qu'Alain n'ait pas réellement prévu cette évolution, il a été le premier Président de la Communauté

de communes du Plateau Briard de 2002 à 2006. Il a été un des éléments moteur de sa construction en étant en charge des finances.

Son engagement municipal avait comme objectif majeur de préserver, voire d'améliorer, le cadre de vie de Marolles tel que l'avait façonné son prédécesseur. Cet engagement, il l'a formalisé dans l'élaboration d'un PLU très préservateur du patrimoine tant architectural que naturel.

Il avait toujours à l'esprit le « bien vivre ensemble ». Il a tenté tout au long de ses mandats et dans tous les domaines d'y parvenir, même dans la constitution de ses équipes municipales où se côtoyaient des élus de conditions différentes, d'appartenance politique différente ou sans appartenance politique, de valeurs différentes, ... C'était un homme de consensus, un humaniste confiant dans la nature humaine. Pour toutes ces raisons, il a été récompensé à plusieurs reprises :

- En 2008, la Présidence de la République l'a nommé dans l'Ordre national du Mérite pour 43 ans d'activités professionnelles, de services militaires et de fonctions électives.
- En 2015, lors de la présentation de ses vœux aux habitants, le Préfet et le président du Conseil départemental lui ont remis l'un la médaille d'or de la Préfecture, l'autre la médaille d'or du Département. Deux distinctions pour saluer l'homme et son action.
- En 2015 également, à la requête de l'équipe municipale et sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, le titre de Maire honoraire lui est conféré.



Sa dernière apparition en public, en mairie de Marolles, date de juin dernier pour le départ de Martine Loumeau, à qui il avait laissé les rennes du Conservatoire.

Deux mots qui pour moi caractérisent Alain :

- Sa bonhomie, jusque dans sa façon de marcher et de se déplacer ;
- Son humour, sous toutes ses formes, celui qui fait rire mais aussi celui qui fait grincer les dents.



A titre personnel, je serai toujours reconnaissante de la confiance qu'il m'a témoignée en me cédant sa place à la mairie. Sois sûre Elisabeth, toi qui a toujours été à ses côtés, toi qui a un été son soutien indéfectible, qu'Alain restera, à un moment où le doute est souvent mis sur les élus de la République, un exemple de dévouement et de compétence. Son souvenir restera présent chez tous ceux qui l'ont côtoyé.



## SANTÉ

## Les campagnes nationales de prévention santé

Marolles s'engage pour les différentes campagnes nationales de prévention santé des prochaines semaines. Octobre Rose, Mois Sans Tabac, Grippe, autant d'événements que nous avons fait le choix de soutenir et de promouvoir.

## La campagne d'information



1 femme sur 8 risque de développer un cancer du sein.

Chaque année, le dépistage précoce permet de sauver des milliers de vie.

En octobre 2019, pour la 26<sup>ème</sup> année consécutive en France, la campagne de lutte contre le cancer du sein, organisée par l'association « Le Cancer du Sein, Parlons-en ! » propose de lutter contre cette maladie en informant, en dialoguant et en mobilisant.

Pour l'association qui œuvre toute l'année pour soutenir la recherche médicale et scientifique et pour informer le plus grand nombre, Octobre Rose est une occasion de mettre en lumière celles et ceux qui combattent cette maladie, d'intensifier l'information et la sensibilisation et de réunir encore plus de fonds pour aider les chercheurs et les soignants.

## #TOUSUNIPARUNEMEMECOULEUR

Cette année, le slogan TOUS UNIS PAR UNE MÊME COULEUR prend tout son sens pour faire reculer la maladie.

Si, depuis plusieurs décennies, d'importants progrès pour la recherche médicale ou pour la qualité de vie des malades sont réalisés, il est indispensable de continuer le combat.

Tout au long de l'année, un forum de discussion est également mis à disposition des femmes concernées et de leur entourage afin de trouver un soutien.

Du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre, l'association « Le Cancer du Sein, Parlons-en ! » met en place un service avec un médecin-cancérologue qui répond (en privé) aux questions qui vous pouvez lui envoyer via la rubrique « Écrivez à notre médecin », un service unique en son genre que l'Association a proposé dès sa création.

[www.cancerdusein.org](http://www.cancerdusein.org)



Le Cancer du Sein, Parlons-en !  
Informier, communiquer, partager, vaincre

## La grippe saisonnière, une maladie à prendre très au sérieux

Chaque hiver, 2 à 8 millions de personnes sont touchées par le virus de la grippe.

C'est une maladie très contagieuse qui peut être grave, en particulier chez les personnes fragiles : personnes âgées ou atteintes de maladies chroniques, femmes enceintes, personnes obèses ou nourrissons de moins de 6 mois à risque... Des complications peuvent alors apparaître.

Chaque année, la grippe est responsable d'hospitalisations, voire de décès.

## SE FAIRE VACCINER ET APPLIQUER QUELQUES GESTES D'HYGIENE SIMPLES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

La vaccination est le moyen le plus efficace pour se protéger. Le vaccin est sans danger et a peu, voire pas d'effets secondaires.

Il est recommandé de se faire vacciner au début de l'automne, avant la circulation active des virus grippaux, car il faut compter environ 15 jours entre le moment de la vaccination et le moment où l'on est protégé. C'est le temps nécessaire pour que le système immunitaire réagisse au vaccin.

La campagne de vaccination 2019 débute le 15 octobre.

Il est aussi essentiel de mettre en place, dès que les virus grippaux apparaissent, une série de gestes simples destinés à limiter la transmission des virus : se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique, utiliser des mouchoirs à usage unique, tousser ou éternuer dans son coude...

## #MOISSANSTABAC !

## En novembre, on arrête ensemble

Avec Tabac info Service profitez des outils gratuitement :

- le kit d'aide à l'arrêt et la valise du participant ;
- un accompagnement par mail pour d'abord se préparer puis se faire aider tout au long du mois ;
- mettre toutes les chances de son côté grâce aux tabacologues du 39 89\*, à l'appli e-coaching et à la communauté Facebook.

Le service est gratuit + coût de l'appel, du lundi au samedi de 8h à 20h.

## CCAS

### Cours de français pour adultes

Vous avez des difficultés pour vous exprimer et vous faire comprendre en français ?  
 Vous voulez savoir écrire et lire le français ?  
 Vous avez des lacunes en français ?  
 Vous avez envie d'apprendre ?  
 Venez participer aux cours de français pour adultes encadrés par une équipe de bénévoles.  
 Cours les lundis de 18h à 20h et les jeudis de 14h à 16h.

## COURS DE FRANÇAIS

pour adultes

S'exprimer et se faire comprendre...  
**C'EST ESSENTIEL**

Écrire et parler français...  
**C'EST INDISPENSABLE**

Des cours et ateliers de français sont organisés par le CCAS, animés par une équipe de bénévoles à votre écoute.

Tous les lundis de 18h à 20h et les jeudis de 14h à 16h.

Renseignements et inscriptions :  
 CCAS de Marolles-en-Brie  
 Tél. : 01 45 10 38 30 (le matin)  
 Mail : [secretariat-social@marollesenbrie.fr](mailto:secretariat-social@marollesenbrie.fr)



Depuis 2013

Apprentissage

Soutien

Remise à niveau

Langue Française

Tous niveaux

**i** Inscriptions et renseignements auprès du CCAS au 01 45 10 38 23.

### Appel aux bénévoles

Vous avez du temps libre et l'envie d'apporter votre aide. Le CCAS recherche des bénévoles pour les cours de français pour adultes, ainsi que d'autres missions d'accompagnement.  
 Faites vous connaître auprès du CCAS au 01 45 10 38 23.

## CCAS

### Souvenir des Pays Baltes



## En bref

### AÎNÉS

#### Banquet annuel

Le banquet annuel des aînés se tiendra cette année le dimanche 17 novembre au Lido, sur les Champs-Élysées. Au programme un déjeuner dansant avec l'orchestre Magique Lido suivi du nouveau spectacle « Paris Merveilles » à partir de 15h.  
 Vous avez plus de 70 ans, alors n'hésitez pas à vous inscrire, les places sont limitées ! Et n'oubliez pas : tenue correcte recommandée !  
 Départ à 10h45 de l'Espace des Buissons.

### SORTIE

#### Colis de Noël

Comme chaque année, les Marollais de plus de 70 ans peuvent bénéficier des colis de Noël offerts par la Municipalité. Les inscriptions sont ouvertes et se font en mairie, en matinée auprès du CCAS ou par email à [secretariat-social@marollesenbrie.fr](mailto:secretariat-social@marollesenbrie.fr)

### ALIMENTATION

#### « Bouchées doubles »

Le CCAS, en partenariat avec Silver Fourchette, propose un programme d'ateliers gratuits dédié à l'alimentation. L'occasion vous sera donnée, de préparer un repas avec une diététicienne et de le déguster, en toute convivialité, de discuter et de poser des questions sur les principes d'une bonne alimentation, selon l'âge.  
 Une série de dates sont d'ores et déjà programmées pour les 24 octobre, 14 et 21 novembre, de 11h à 14h. Attention les places sont limitées.

**i** Inscriptions en mairie ou le matin auprès du CCAS au 01 45 10 38 23 [secretariat-social@marollesenbrie.fr](mailto:secretariat-social@marollesenbrie.fr)

22

## CONCERT VIOLON ET VIOLONCELLE



**Samedi 16 novembre – 20h30**

**Salle des fêtes**

**Tarif : 10€, gratuit pour les moins de 12 ans.**

Camille et Adèle, sœurs musiciennes, vous proposent un voyage musical sur la thématique du folklore. Nourri par la sonate de Kodaly et celle de Ravel, leur duo vous contera des sonorités d'ailleurs pour faire vivre un récit à travers les frontières.

Bercées par la musique classique dès l'enfance, elles cultivent leur complicité au fil des notes. Les sœurs Théveneau forment leur tandem musical une fois réunies au CNSM de Paris en 2017.

En 2018, elles intègrent le cycle de Musique de Chambre au sein du conservatoire dans la classe du pianiste Itamar Golan. En parallèle, elles bénéficient des conseils de Diana Liegeti, Michel Strauss, et Alexis Galpérine.

Passionnées par la musique de chambre et les musiques d'ensemble, elles prennent part à de nombreux projets.

En duo, elles ont eu l'occasion de se produire au musée Bourdelle, au temple Saint-Marcel et Saint-Pierre, à la galerie Grand Monde, au théâtre de l'Isba des Arts. Elles sont attendues à la Commanderie de Jalès, au Château de Fontenille et au château d'Entre-deux-Monts pour l'été à venir.

Elles sont toutes deux soutenues par la fondation Musique et Vins au Clos Vougeot, grâce à laquelle elles bénéficient d'un prêt instrumental depuis 2015.



## CONCERT GOSPEL AVEC "GOSPEL VOICES" ET MAX ZITA

**Dimanche 24 novembre – 17h**

**Église de Marolles**

**Entrée libre**



Max Zita est l'un des précurseurs du mouvement Gospel en France avec Gospel Voices qu'il fonde en 1988.

Avec sa chorale, il sillonne les villes d'Europe pour se produire à l'UNESCO, au Palais des congrès, au club Med World et dans différentes salles mythiques.

Grâce au talent de ses chanteurs, le groupe a même été élu par le Festival de Gospel de Paris meilleur groupe d'expression gospel.

Grâce à la force de Max Zita & Gospel Voices, cette chorale a croisé la route de Johnny Hallyday, Lara Fabian, Liz Mc Comb, Rhoda Scott, Christophe Maé et bien d'autres...

En 2019, pour ses 30 ans, cette formation de 10 artistes enregistre un live à l'Olympia devant 1800 personnes avec de nombreuses guest stars tels que Nicoletta et Yoann Fréget. Son expertise lui a permis une collaboration avec Frédéric Lopez sur l'émission « Folie Passagère » sur France 2.

# SAISON CULTURELLE

2019  
2020

23

## SPECTACLE DE NOËL " OÙ ES-TU CACAHUÈTE ? "



Samedi 30 novembre – 15h  
Espace des Buissons  
Entrée libre

Spectacle musical jeune public 1-6 ans  
Écrit et mis en scène par Elza Pontonnier, musique de Nicolas Luciani.

Ce matin, Capucine est surprise, son petit chat a disparu. Lui fait-il une farce ? S'est-il perdu ? Soudain, elle entend un miaulement venant de son livre préféré...

Avec l'aide de tous les enfants, la petite fille va réussir à entrer dans le livre des merveilles et rencontrer tous les personnages fantastiques des mondes imaginaires.

De ce voyage interactif, Capucine va partager avec les enfants une aventure musicale inoubliable teintée de poésie et d'éclats de rire !



## ILLUMINATIONS DE NOËL



Samedi 30 novembre – à partir de 17h30  
Centre Commercial des Buissons

Goûter et animations offertes par les commerçants dans le cadre du Marché de Noël.

### EN 2020...

- Visite commentée par Roger Guillemard du Château de Grosbois
- Concert de jazz
- « Marollais tous en scène », appel à candidature !

La Municipalité souhaite organiser en janvier 2020 un spectacle animé par les talents Marollais. Alors si votre voisin est un grand danseur de claquette, que votre grand frère est un humoriste en herbe ou encore si vous êtes musicien ou danseur, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie.

Envoyez-nous un message sur [evenementiel@marollesenbrie.fr](mailto:evenementiel@marollesenbrie.fr) vous présentant, résumant votre talent !

## En bref

### ÉTOILE MAROLAISE

#### Soirée villageoise Zicadabrante !

Le Beaujolais arrive bientôt et pour l'occasion l'Etoile Marollaise convie les Marollais à venir festoyer sur les rythmes endiablés du groupe Zicadabra pour une « Soirée Villageoise ». Au programme, dégustation de Beaujolais nouveau, buffet et un grand karaoké pour les plus téméraires. Inscrivez-vous dès à présent, les places sont comptées !

**Samedi 30 novembre à 19h30**  
Salle des fêtes – Tarif : 20€/pers.



Inscription au 06 81 93 81 73.



### CONSERVATOIRE

#### Concert de Noël

Le traditionnel concert de Noël de la chorale du Conservatoire se tiendra le dimanche 15 décembre à l'église Saint-Julien de Brioude à Marolles. Venez applaudir les choristes et entrer en douceur dans la période festive de l'Avent en attendant Noël.

**Dimanche 15 décembre à 16h**  
Église de Marolles

### RENCONTRES MAROLLAISES

#### Expo et Troc & Puces

Les 21 et 22 septembre, l'association a proposé l'exposition des réalisations de ses divers ateliers et son traditionnel Troc & Puces. Alors que le soleil a largement contribué au succès de l'exposition le samedi, la pluie est venue quant à elle, écourter la brocante du dimanche. Le public a cependant bien accueilli la concentration des deux événements, ainsi que l'occupation de la cour de la mairie pour le Troc & Puces.



### CONSERVATOIRE

#### Des activités pour tout un chacun !

Le Conservatoire a effectué sa rentrée en septembre et accueille encore les nouvelles inscriptions. Pour la musique, outre les classiques cours d'instruments, de chant et de formation musicale, le Conservatoire organise des séances d'éveil et d'initiation à la musique pour les plus petits. Les musiciens amateurs sont les bienvenus dans les différents ensembles : orchestre, fanfare, Marolles Jazz band et la chorale.

Côté danse, les professeurs dispensent leur enseignement dans différentes disciplines : éveil et initiation pour les petits, classique, Modern Jazz, contemporain, oriental, Bollywood, danse de salon.

Les ateliers de théâtre sont menés par un professeur, comédien et auteur également, à destination des enfants, adolescents et adultes.

Renseignements sur [www.conservatoiremarolles.fr](http://www.conservatoiremarolles.fr)  
ou à [conservatoiremarolles94@gmail.com](mailto:conservatoiremarolles94@gmail.com)



ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE MAROLLES

## Marché de Noël au Centre commercial des Buissons

Cette année encore, vos commerçants se mobilisent pour vous offrir des moments de convivialité et de partage à l'approche des fêtes de Noël, à l'occasion de leur Marché de Noël les 29, 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre. Trois jours durant, petits et grands pourront profiter des mélodies de Noël jouées par l'ensemble orchestral du Conservatoire dirigé par Marcel Saint-Michel, du spectacle de Noël proposé par la Municipalité, du lancement des illuminations. Mais également de diverses animations proposées par l'ACM : la visite du Père Noël, le panier garni à gagner chaque jour, les balades en calèche ou à poney, des sculptures de ballons, les tours de magie et une belle surprise le dernier jour du Marché de Noël. Chut ! Nous n'en dirons pas plus !

**Marché de Noël**

**VENDREDI 29 NOV.**  
de 16h30 à 21H

**SAMEDI 30 NOV.**  
de 10h à 19H

**DIMANCHE 1<sup>ER</sup> DEC.**  
de 10h à 13H

Animations  
Illuminations  
Paniers garnis  
Père Noël  
Exposants

**CENTRE COMMERCIAL DES BUISSONS**  
**À MAROLLES EN BRIE**  
PLACE DES QUATRE SAISONS

Entrée & parking gratuits



**EGMA France**  
Dealer's Communication

**abitheà**

**MAROLLES**  
EN BRIE

## En bref

MAROLLES LOISIRS  
DÉCOUVERTES

### Partager en toute convivialité

L'association propose de nombreuses activités, des rencontres conviviales les mardis après-midi, des sorties et des visites à l'occasion de spectacles, conférences, déjeuners, etc. Mais également, un cercle de lecture, divers ateliers de travaux manuels, de cuisine, de jeux de société et aussi un grand loto annuel.

Au programme : le 19 novembre à 19h, dîner sur le thème de la Scandinavie, le 26 novembre spectacle Le Variety Show à Yerres et le repas de fin d'année le mardi 17 décembre avec une tombola gourmande.



Renseignements [mld94@orange.fr](mailto:mld94@orange.fr)  
- 06 15 04 54 80.

LES AMIS DE MAROLLES

### Fête annuelle



À l'issue de l'assemblée générale de l'association, Les Amis de Marolles vous invite à leur fête annuelle le samedi 23 novembre à 15h pour profiter de la compagnie de Laetitia Malecki, chanteuse « ambianceuse » énergique et pleine d'humour, dans une ambiance de cabaret Music-Hall et des années 1980 !

**Samedi 23 novembre à 15h**  
**Espace des Buissons**



Renseignements au 06 12 62 38 59  
- [bureau@amis-marolles.org](mailto:bureau@amis-marolles.org)

## En bref

TCMB

### Reprise des activités



L'association Tennis Club de Marolles accueille les Marollais désireux de pratiquer le tennis et d'intégrer les effectifs du groupe enfants. Les entraînements sont assurés par Stéphane Roszak et Virginie Ayassamy au palmarès étonnant : championne départementale à plusieurs reprises, vice-championne de France, 35<sup>ème</sup> joueuse française...

Des stages sont organisés pendant les vacances scolaires de la Toussaint : un stage découverte pour les enfants non-adhérents au TCMB, un stage de tennis de loisirs ou encore un stage de tennis de compétition (inscription à deux tournois).

Des permanences pour les inscriptions sont organisées au club les mercredis, samedis et dimanche.

Renseignements au 06 80 32 75 82  
– mathieu.maryse@wanadoo.fr



NEZ AU VENT

### Sortie vélo

L'association organise une sortie vélo sur le thème « aller au lycée ou au RER à vélo : par où ? ». Découvrez des itinéraires doux par la forêt et des aménagements cyclables, ainsi que les parcs où garer son vélo.

**Samedi 16 novembre à 10h – gymnase de Marolles (venir à vélo et prévoir un antivol)**

LE NEZ AU VENT

## Baromètre des villes cyclables 2019 : donnez votre avis !



L'enquête est ouverte du 9 septembre au 30 novembre 2019.

Alors que l'édition 2017 avait contribué au lancement du plan vélo gouvernemental, cette édition a pour ambition de changer de braquet et de passer d'un plan national «cadre» à son déploiement opérationnel au niveau local.

Le Nez au Vent invite donc les Marollais, cyclistes ou non, à répondre massivement à cette enquête. Vos réponses permettront de mieux cerner les attentes des citoyens qui se déplacent à vélo et de contribuer à rendre la circulation à vélo plus sûre.

Pour répondre : <https://barometre.parlons-velo.fr/>



PEDIBUS

## 10 ans déjà !

Le week-end du 28 et 29 mars, l'association Le Nez au Vent fêtera les 10 ans du pédibus. Pour l'occasion, une grande fête sera organisée toute la journée du samedi en défilant dans les rues de Marolles en musique. Le dimanche, l'association organisera sa traditionnelle Bourse aux vélos animée par de nombreuses activités autour du vélo, à l'Espace des Buissons.

Avant cela, n'oubliez pas le pédibus de Noël, qui se tiendra le jeudi 19 décembre, marquant ainsi l'arrivée des vacances au rythme des chants de Noël.



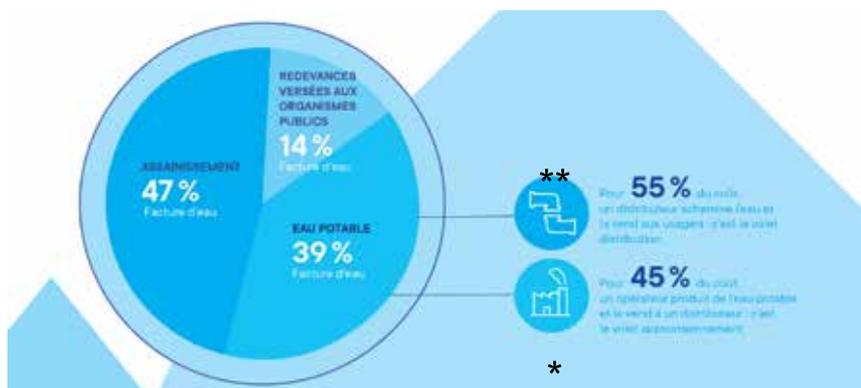
## GPSEA

### A partir de janvier 2020, votre facture d'eau va baisser

Grand Paris Sud Est Avenir, fort des 14 millions de m<sup>3</sup> d'eau par eau qu'il représente, a pu mener avec le groupe Suez la renégociation des contrats d'achat de l'eau pour l'ensemble de ses communes concernées dont Marolles.

#### Obtenir et pérenniser une baisse du prix d'achat

Pour rappel, la facture d'eau est composée de divers coûts :



\*C'est cette part « approvisionnement » du prix de l'eau potable qui va baisser à partir de 2020.

Son prix s'élèvera à 0,6550 € par m<sup>3</sup> soit une baisse de 19,97 %, prix bloqué jusqu'en 2022.

\*\*GPSEA poursuivra sa politique de recherche de gain de pouvoir d'achat en renégociant la part « distribution de l'eau ». Pour Marolles, en avril 2020.

#### Mieux contrôler l'action du prestataire

Le territoire sera ainsi plus fortement associé à la gouvernance des décisions notamment en matière d'investissement.

#### Garantir un niveau de qualité maximal de l'eau fournie

Dans une démarche de développement durable et de sécurité sanitaire, GPSEA s'est engagé pour que l'eau fournie atteigne les standards les plus élevés en termes de qualité.

## INFORMATION

### Gratuité de stationnement dans les Parcs Relais en gare

Grand Paris Sud Est Avenir et Île-de-France Mobilités mettent en place la gratuité de stationnement dans les parkings relais labélisés en gare RER de Sucy-Bonneuil et de Boissy-Saint-Léger. Cette gratuité s'adresse aux titulaires d'un abonnement annuel Navigo, qui pourront ainsi bénéficier de places réservées et sécurisées.

Par cette mesure, Grand Paris Sud Est Avenir et Île-de-France Mobilités visent à encourager l'usage des transports en commun tout en s'inscrivant dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances. Cette action s'inscrit dans l'ambition de GPSEA de mettre en place et encourager des actions concrètes en faveur de la transition écologique sur le territoire, détaillées dans son plan climat air énergie territorial (PCAET).

Informations sur [www.iledefrance-mobilites.fr](http://www.iledefrance-mobilites.fr).

## En bref

### GPSEA

#### Le Médiabus s'installe à Marolles

Le Médiabus de GPSEA stationnera tous les jeudis de 14h à 18h, Place de la Saussaye en face du collège Georges Brassens.

Les documents à votre disposition vont de la BD au manga, du polar à la dernière nouveauté... Sans oublier des rayonnages dédiés à la jeunesse du plus petit au plus grand.

Il faut aussi noter un rayon « livres à grands caractères » à destination des déficients visuels pour savourer le plaisir de lire un livre papier en diminuant la fatigue à la lecture.

Vous pourrez ainsi découvrir ou redécouvrir des romans, récits et même livres pour la jeunesse que vous aimez. Ce service, complémentaire de la bibliothèque municipale, lui aussi entièrement gratuit, participe à la volonté du Territoire et de Marolles de favoriser la diffusion de la lecture pour tous et l'accès aux savoirs.

#### Mode d'emploi

L'inscription est gratuite pour tous les habitants des communes de GPSEA.

Pour vous inscrire, il suffit d'apporter :

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile, travail ou scolarité de moins de 3 mois,
- pour les enfants mineurs, les parents doivent signer une autorisation.

Informations sur [www.mediathèques.sudestavenir.fr](http://www.mediathèques.sudestavenir.fr) - Tél. 01 41 94 65 53 - Mail : [bibliobus@gpsea.fr](mailto:bibliobus@gpsea.fr)



# 28

## Libre expression des oppositions



Triste début d'automne pour les Français et les Marollais.

**Le Président Jacques Chirac et notre ancien Maire, Alain Josse, ont disparu.**

**Chacun a marqué l'époque de son empreinte et pour cette raison mérite notre respect.**

Mais la vie et notamment la vie municipale continue.

Les campagnes électorales ont officiellement démarré le 1<sup>er</sup> septembre.

Les élections se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020, en cas de second tour.

Toute l'équipe de « **Marolles, mon Village** » est au travail.

Nous entendons mener **une campagne dynamique, honnête,**

**sincère et juste, malgré les coups bas, les mensonges et les calomnies qui ont déjà commencé chez nos adversaires.**

Au fil du temps, vous avez pu constater que **toutes nos publications, tous nos écrits portaient** sur des faits avérés et s'appuyaient **sur des chiffres et des documents officiels**, démontrant **ainsi la véracité de nos déclarations.**

Telle a toujours été notre conception de l'information !

Chères Marollaises, chers Marollais, nous vous donnons rendez-vous au fil de nos futures publications et de nos rencontres.

Fidèlement vôtre

«Marolles, mon village»

<https://marollesmonvillage.com/>

Tribune de Marolles Qualité Village non parvenue



Notre tribune du mois de juillet n'a pas été publiée par la Mairie dans le précédent Marolles-infos, cette dernière invoquant une remise tardive des textes.

**Une censure de plus : en effet, la réalité est tout autre.**

Notre tribune **a bien été transmise** à la Mairie le 25 juin, date butoir. Celle-ci n'a pas été publiée, comportant un nombre de

caractères supérieur à la place disponible.

La Mairie s'est bien gardée de nous prévenir, trop contente de pouvoir nous censurer, alors que la date prévue pour l'édition laissait largement le temps d'effectuer les modifications.

C'est pourquoi, lassés par ces manœuvres politiciennes, très loin de la philosophie qui nous anime axée uniquement sur le bien être des Marollaises et Marollais, vous pouvez consulter notre tribune sur notre site <https://preservons-marolles.fr> et notre page <https://www.facebook.com/preservons.marolles>

## ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE MAROLLES

### Groupe de la majorité municipale

L'article L52.1 alinéa 2 du code électoral encadre de manière stricte l'expression politique des collectivités au cours des 6 mois précédant l'élection municipale (15 et 22 mars 2020).

Par conséquent, la tribune de la majorité sera suspendue jusqu'à la date du scrutin.

## Rendez-vous

**Jeudi 31 octobre**

**Soirée Halloween**

20h – Espace des Buissons

**Lundi 11 novembre**

**Commémoration**

11h – Monument aux Morts

**Samedi 16 novembre**

**Inauguration du stade Didier Bouffin**

12h - Stade

**Concert de violon et violoncelle**

20h30 – Salle des fêtes –

Tarif : 10€, gratuit -12 ans

**Dimanche 17 novembre**

**Banquet annuel des aînés au Lido**

10h45 – Départ de l'Espace des Buissons

**Samedi 23 novembre**

**Spectacle proposé**

par **Les Amis de Marolles**

15h – Espace des Buissons

**Dimanche 24 novembre**

**Collecte de sang**

9h/13h – École de la Forêt

**Concert de Gospel**

17h – Église de Marolles

Entrée libre

**29, 30 et 1<sup>er</sup> décembre**

**Marché de Noël**

C.C des Buissons

**Samedi 30 novembre**

**Spectacle de Noël**

15h – Espace des Buissons

Entrée libre

**Lancement des illuminations**

15h – Espace des Buissons

Entrée libre

**Soirée Villageoise – Etoile Marollaise**

19h30 – Salle des fêtes

Inscription au 06 81 93 81 73

**Dimanche 15 décembre**

**Concert de Noël du Conservatoire**

16h – Église de Marolles

**Samedi 25 janvier 2020**

**Vœux à la population**

10h30 – Salle des fêtes

Entrée libre

## Clin d'œil

### RECRUTEMENT

## Votre mairie recrute...

Retrouvez les offres d'emploi au sein de votre mairie sur la page « Recrutements » du site internet [www.marollesenbrie.fr](http://www.marollesenbrie.fr).

À ce jour, nous recherchons un animateur socio-culturel sportif, un agent de prévention et de médiation, un responsable du contrôle de gestion et de la commande publique, 2 gardiens/brigadiers et 2 gardes urbains.



Animateur socio-culturel sportif (947)



Agent de prévention et de médiation (947)



Responsable du contrôle de gestion et de la commande publique (947)



2 Gardiens - Brigadiers (947)



2 Gardes urbains (947)

## Numéros utiles

- ▶ **SAMU** : 15 ou 112
- ▶ **Commissariat de Boissy** : 01 45 10 71 50
- ▶ **Police** : 17
- ▶ **Gendarmerie** : 01 49 80 27 00
- ▶ **Pompiers** : 18
- ▶ **SAMU social** : 115
- ▶ **Sécurité sociale** :  
1-9 avenue du Général de Gaulle 94000  
Créteil (du lundi au vendredi de 8h30 à  
15h30) – Tél. : 36 46 – [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- ▶ **Taxi conventionné** : 06 08 73 85 30
- ▶ **Espace départemental des solidarités** :  
RDV assistante sociale au 01 56 72 23  
00 (EDS de Sucy-en-Brie ou PMI de  
Villemecresnes)
- ▶ **PMI** : 3 avenue Foreau 94440  
Villemecresnes – Tél. : 01 45 69 18 14  
(lundi 13h/20h, mardi, mercredi et  
vendredi 8h30/12h et 13h/17h, jeudi  
8h30/12h et 13h/18h)
- ▶ **Psychologue APCE94** : RDV au 01  
45 10 38 30 ou 38 23 ou 01 56 32 32 33
- ▶ **CAF** : Renseignements/RDV au  
0 810 25 94 10 (du lundi au vendredi  
9h/12h15 et 13h/16h15) – [www.caf.fr](http://www.caf.fr) –  
Permanence administrative le vendredi  
9h/12h et 13h30/17h au CC Michel  
Catonné à Boissy-Saint-Léger  
Tél. : 01 45 69 70 33
- ▶ **Permanence juridique en mairie** :  
RDV au 01 45 10 38 38 (samedi matin)
- ▶ **Mairie** : 01 45 10 38 38  
Espace des Buissons : 01 45 95 91 92  
Services techniques : 01 45 10 03 30  
CCAS : 01 45 10 38 30  
Gymnase : 01 43 86 16 98  
Stade Didier Boutten : 01 45 69 40 18  
Bibliothèque : 01 45 98 38 66
- ▶ **Urgences** :  
Centre hospitalier de Villeneuve-Saint-  
Georges – Tél. : 01 43 82 43 33
- ▶ **SOS Médecins** : 01 47 07 77 77 ou 3624
- ▶ **Médecins à domicile** : 0 825 001 525
- ▶ **Centre anti-poison** : 01 40 05 48 48
- ▶ **Chirurgien dentiste de garde** :  
Tél. : 01 48 52 31 17
- ▶ **SIDA info service** : 0 800 840 800
- ▶ **SOS Amitié** : 01 42 96 26 26



Dir. pub. : Sylvie Gerinte  
Resp. de l'info. : Pierre Borne  
Rédac. chef : Stéphanie Ferreira  
Concept. graph. : Mahaly  
Andriamaheninjafy  
Impression : DESBOUIS GRESIL  
Distrib. : FAB DISTRIB  
Tirage : 2200 exemplaires  
Photographies : 123RF  
et service communication

# 30 Bloc notes

## État civil

### *Bienvenue aux bébés :*

- Jaynis Riondet, le 31/05/2019
- Jade Grimoin, le 03/06/2019
- Ethan Baudru, le 10/06/2019
- Johlyam Mahamoud, le 18/06/2019
- Sofia El Mounsif, le 24/06/2019
- Jules et Emma Tourmant, le 29/06/2019
- Léana Mahmoudi, le 02/07/2019
- Evora Da Costa Araujo Moreira Dibangou,  
le 30/07/2019
- Aliona Racine, le 13/08/2019
- Tiago BOUET BOIRET, le 26/08/2019
- Lucas SANSEN, le 27/08/2019
- Sohan SECOND, le 09/09/2019
- Mohamed-Ishaq JRIDI, le 10/09/2019

### *Ils se sont dit oui :*

- Grégory Bohnert et Pauline Bisquert,  
le 05/07/2019
- Didier Legrand et Sviatlana Balvanenka,  
le 27/07/2019

### *Ils nous ont quittés :*

- Jocelyne Accard épouse Bordes,  
le 04/06/2019
- André Fromy, le 17/06/2019
- Bernard Rouillon, le 06/07/2019
- Maurice Hugué, le 25/08/2019
- Alain Josse, le 12/09/2019
- Nicole Bouet épouse Munier,  
le 23/09/2019.

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

### Cartes d'électeur et changement d'adresse

Les prochaines élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2020. Les inscriptions peuvent se faire en mairie, avec votre carte nationale d'identité ou votre passeport et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

En cas de changement d'adresse sur la commune, veuillez-nous en tenir informés et nous faire parvenir une copie d'un justificatif de domicile à votre nouvelle adresse de moins de trois mois, avant le 31 décembre 2019.



## Votre mairie



**La mairie** accueille le public du lundi au samedi de 9h à 12h, du mardi au jeudi de 13h30 à 18h et le lundi après-midi de 13h30 à 19h15. Fermeture hebdomadaire le vendredi après-midi.

Tél. : 01 45 10 38 38

Pour l'obtention d'un passeport ou d'une carte d'identité, la prise de rendez-vous est obligatoire.

### SERVICE POPULATION

Lundi : 9h/12h et 13h30/19h15

Mardi au Jeudi : 9h/12h et 13h30/18h

Vendredi et samedi : 9h/12h

Tél. : 01 45 10 38 38

### SERVICE SCOLAIRE-ENFANCE-JEUNESSE

Lundi au jeudi : 9h/12h et 13h30/18h

Vendredi : 9h/12h

Tél. : 01 45 10 38 31

### CCAS

Lundi : 9h/12h et 13h30/18h

Mardi : 13h30/18h

Mercredi et jeudi : 9h/12h et 13h30/18h

Vendredi : 9h/12h

Tél. : 01 45 10 38 23

### SERVICE URBANISME

Il est ouvert au public sur rendez-vous les lundis et mardis de 13h30 à 17h30 et les vendredis de 9h à 12h.

Tél. : 01 45 10 38 17



[www.marollesenbrie.fr](http://www.marollesenbrie.fr)

## INFORMATION

### Numérisation des actes d'état civil

Dans la continuité de la modernisation et de la simplification des démarches administratives, la numérisation des actes civils offre la possibilité d'améliorer le service rendu aux usagers en facilitant la délivrance des actes. Elle permet le raccordement au dispositif COMEDec qui présente l'avantage de dispenser l'administré de la production d'un acte d'état civil lors du dépôt d'une demande de carte d'identité et/ou de passeport, et permet de lutter contre la fraude car l'acte d'état civil est fourni par la mairie de manière dématérialisée.

# Votre publicité dans le Marolles Infos ?

Contactez-nous à [publicite@marollesenbrie.fr](mailto:publicite@marollesenbrie.fr)  
ou au 01 45 10 38 38.



BLUEGREEN

## Initiations AU GOLF

*Restaurant ouvert à Tous*  
*Grande terrasse d'été*  
Inscription sur [bluegreen.com](http://bluegreen.com) ou sur nos golfs

**GOLF BLUEGREEN  
MAROLLES-EN-BRIE**  
Mail de la justice  
94440 Marolles-en-Brie  
tél. 01 45 95 18 18

*Everyday is a Bluegreen day*



# ILLUMINATIONS DE NOËL

## SAMEDI 30 NOV. 2019

**15H** SPECTACLE ENFANTS "OÙ ES-TU CACAHUÈTE ?"  
ESPACE DES BUISSONS | ENTRÉE LIBRE

**18H** ILLUMINATIONS DE NOËL  
CENTRE COMMERCIAL DES BUISSONS